

*Le Président*

Ligue de Nationale de Basketball  
Alain BERAL  
Président  
117, rue du Château des Rentiers  
75013 PARIS

Balma le, 15 Février 2018

Objet : Nouvelle charte graphique des terrains et modifications des règles fédérales

Monsieur le Président,

Nous avons pris de connaissance de la nouvelle charte terrain pour les clubs de pro A et pro B validée lors de votre comité directeur du 30 mai dernier. A ce titre, nous tenions en tant que représentant du réseau sport des collectivités locales vous alerter sur les inquiétudes de mes collègues quant aux conséquences de ces nouvelles dispositions.

Parmi les mesures indiquées pour améliorer la retransmission télévisuelle et permettre d'accroître les recettes des clubs, nous relevons notamment le re-surfacement des parquets. Il s'avère que ces dispositions, impactent directement les collectivités locales, propriétaires en grande majorité de ces salles.

Au-delà de ces dispositions, les récentes modifications imposées par la FIBA concernant les panneaux d'affichage et l'horloge des 24 secondes, auraient dû faire l'objet d'une demande de modification du règlement par la Fédération Française de Basketball.

Tout d'abord, nous regrettons l'absence de sollicitation en amont de cette prise de décision. D'autre part, il semble important de rappeler que « le classement des équipements sportifs » relève de la compétence des Fédérations délégataires et non des Liges professionnelles seules, comme le prévoit l'article 9 du décret n° 2002-762 du 2 mai 2002. Ces dispositions sont d'ailleurs reprises et complétées par le Décret n° 2006-2017 du 22 février 2006.

Toute édicton ou modification de règlement fédéral relatif aux équipements sportifs dans le cadre de compétition doit être présentée en CERFRES (Commission d'examen de projets de règlements fédéraux relatifs aux équipements sportifs) comme le prévoit l'article R 142-7 du code du sport afin d'en évaluer les conséquences et les impacts financiers.

A ce titre, mes collègues s'interrogent également sur l'avis de la Fédération Française de Basketball sur ce dossier.

Même si ces mesures vont dans le sens d'une plus grande autonomie des clubs, vous comprendrez bien qu'il est difficile pour les collectivités locales de suivre le rythme de

l'ensemble de ces évolutions au regard notamment des budgets de plus en plus contraints de celles-ci.

Je regrette qu'en amont de la prise de ces décisions officielles, la concertation avec les collectivités locales, propriétaires des enceintes sportives professionnelles n'ait pas été privilégiée. Comme cela avait déjà pu être évoqué dans le cadre de la commission « Sport professionnel » de l'ANDES, il nous semble primordial, de favoriser l'échange entre les représentants des ligues professionnelles et ceux des collectivités locales.

Sachez que nous restons à votre écoute et à disposition pour échanger sur ce sujet, sensible pour les collectivités locales.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

  
Marc SANCHEZ  
*Bien à vous.*

Copie à :

- Mr Jean-pierre SIUTAT, Président de la Fédération Française de Basketball
- Mme Laurence LEFEVRE, Directrice des sports
- M. David LAZARUS, Président de la CERFRES